



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze novembre, à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

Présent.es :

ROSELIER Pascal, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, PICAUD Nathalie, LE GAILLARD Didier, LORIC Franck adjoint.es au Maire - LAURENT Isabelle, RIQUELME Jean-Pierre, JOUANNIC Anne, LE NET Karine, LAMOUR Véronique, MARZIN Mikaël, BOURALY Monique, LORIC Emilie, TALMONT David, LE TOHIC Morgane

Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :

CAMPS Tristan (pouvoir à LE GAILLARD Didier), LE TOQUIN Stéphanie (pouvoir à LORIC Emilie), LE HOUEZEC Romy (pouvoir à PICAUD Nathalie), PUISSANT Séverine (pouvoir à PICAUT Marie-Pierre), DENIS David (pouvoir à ROSELIER Pascal)

Absent.es excusé.es :

Absent.es : CANTE Ghislain, LE PALLUD Sonia, LE FICHER Yoann, MOISDON Gabin

Le Conseil municipal a désigné Madame LORIC Emilie en qualité de secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil municipal : 08 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 26

Présents : 17

Votants : 22

SUBVENTION A LA CREATION D'ASSOCIATIONS

Délibération n°2024_15_11_11

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget principal de la commune ;

La commune de Moréac est riche d'un tissu associatif diversifié. Elle souhaite accompagner son développement par l'attribution d'une aide forfaitaire à la première année de création d'une association.

La commission « Vie associative » réunie le 15 octobre 2024, a proposé un montant d'aide de 160 € versé la première année d'existence de l'association. Cette aide viendrait en complément de l'aide annuelle sollicitée par l'association auprès de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le versement d'une aide forfaitaire d'un montant de 160 € aux associations, la première année de leur création ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré à Moréac,
Les jour, mois et an susdits*

Le Maire,
Pascal ROSELIER

The image shows a blue circular official stamp of the 'Mairie de Moréac'. The stamp contains the text 'Mairie de Moréac' at the top and 'Moréac' at the bottom. In the center, there is a small emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink that reads 'Pascal Roselier'.